



RéCAPituLons

COMITE TECHNIQUE LOCAL
Du 14 janvier 2014

TGE/TAF

JANVIER 2014

Déclaration des élues CGT CTL du 14 janvier 2014

Au nom des contraintes budgétaires, le gouvernement continue sa politique de suppressions d'emplois dans la fonction publique.

Notre administration aura payé un lourd tribut à la RGPP et à la MAP avec 20 000 suppressions d'emplois en 10 ans.

Pour 2014, les 2002 nouvelles suppressions d'emplois, 10 pour les services de la TGE et des TAF, constituent une saignée à blanc qui donne tout son contenu au rouleau compresseur de la démarche stratégique, et servent d'alibi à tous les abandons de missions et fermetures de services réputés non viables.

A la DGFIP, les suppressions d'emplois en 2014 équivalent à un plan social près de deux fois plus important que celui qui vient d'être annoncée par la Redoute... et c'est chaque année !

Dans la vie quotidienne des agents de la DGFIP, cela signifie plus de difficultés à accomplir les missions, l'aggravation de leurs conditions de travail et l'augmentation des souffrances au travail.

La politique d'austérité qui perdure s'avère chaque année plus pénalisante : les bas salaires se multiplient, et les déroulements de carrière deviennent plus difficiles.

Les personnels doivent faire face, depuis le 1er juillet 2010, au gel de la valeur du point d'indice et à sa reconduction annoncée pour 2014, ce qui conduit à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous.

La CGT Finances Publiques revendique :

- L'arrêt des suppressions d'emplois
- L'arrêt et abandon de la démarche stratégique
- L'arrêt des réorganisations et des restructurations
- Le maintien de l'intégralité des missions exercées par la DGFIP
- Le maintien du Statut Général des Fonctionnaires et de nos statuts particuliers

Le CTL s'est réuni le 14 janvier 2014, avec à l'ordre du jour les points suivants :

1 – Déclinaison du volet emplois au titre du PLF 2014

La participation de la TGE et de son réseau à « l'effort » de suppression d'emploi prévu par la LFI pour 2014 est de 10 emplois (3 % de l'effectif total) soit -1 A, - 4 B et – 5 C.

La répartition des suppressions d'emploi est la suivante :

- 3 emplois pour la TGE

- | | |
|---------------------------------|-----|
| ➤ Cellule bilan | 1 B |
| ➤ Service comptabilité générale | 1 C |
| ➤ Service SFACT | 1 C |

- 7 emplois pour les TAF

- | | |
|------------------|------------|
| ➤ TAF Londres | 1 A et 1 B |
| ➤ TAF Washington | 1 C |
| ➤ TAF Dakar | 1 C |
| ➤ TAF Rabat | 1 B |
| ➤ TAF Tananarive | 1 B |
| ➤ TAF N'Djamena | 1 C |

Pour la TGE, la suppression pour la cellule bilan a été anticipée en septembre 2013.

L'administration a justifié les suppressions de postes en évoquant les raisons suivantes :

- Le service comptabilité générale , non impacté en 2012 et 2013, maîtrise maintenant l'outil Chorus.
- Le service SFACT a vu son nombre de demandes de paiement diminuer (- 1 100 DP en 2013) car Chorus et le CSP y allègent le travail.
- Au niveau des TAF, l'activité de chacune a été étudiée, comparée.

Enfin, les suppressions ne doivent pas concerner que les postes nombreux en agents, ni ceux déjà impactés les années précédentes.

La CGT est opposée aux suppressions d'emplois en constante progression dans les TAF et à la TGE (- 7 agents en 2012, - 8 agents en 2013 et –10 agents en 2014).
--

Les syndicats à l'unanimité ont voté contre ses suppressions.

Un nouveau CTL a été convoqué le 24 janvier 2014 afin de représenter ce projet.

2 – Prise collective de jours ARTT à l'occasion des ponts naturels de 2014 et début 2015

Suite au sondage réalisé auprès des agents (135 exprimés, seulement 111 exploitables pour défaut de précision sur l'ordre de préférence des jours), le choix se portait sur :

- 30 mai et 26 décembre
- 2 janvier
- 2 mai

La direction n'accorde pas le 26 décembre en raison de la fin de gestion. Elle ne veut pas accorder 3 jours au mois de mai.

Le 10 novembre n'est pas accordé car il pose problème pour le service payes métropole-étranger. Toutefois, l'obligation de 50 % de présence est levée pour tous les services sauf pour le service payes métropole-étranger.

Selon les directives de la direction de la délégation ouest, le nombre de ponts naturels en 2014 ne devra pas excéder trois jours.

Les ponts naturels finalement retenus sont :

Pour 2014 :

- **vendredi 2 mai**
- **vendredi 30 mai**

Pour 2015 :

- **vendredi 2 janvier**

L'ensemble des organisations syndicales a voté pour la proposition des trois ponts.

RAPPEL : L'autorisation d'absence exceptionnelle doit être positionnée en priorité sur le premier pont naturel retenu localement, soit le 2 mai 2014.
--

3- Mise en œuvre du plan de titularisation des personnels contractuels de la DGFIP

Deux agents non titulaires de la TGE sont éligibles au dispositif de titularisation.

Ils occupent actuellement un emploi de veilleurs de nuit.

Une commission de sélection s'est réunie le 18 décembre 2013 pour auditionner les deux agents qui se sont portés candidats.

Les deux candidats ont actuellement la qualité de stagiaire depuis le 30/12/2013. La durée du stage est de 6 mois.

Si les candidats donnent satisfaction à l'issu du stage, ils seront titularisés.

A défaut, le stage peut être prolongé de 6 mois, débouchant sur une titularisation ou une non titularisation.

4- Mesures de sécurité : interdiction de vapoter des cigarettes électroniques dans les bureaux, espaces de travail et lieux à usage collectif

A la demande de la CGT, la TGE a diffusé une note datée du 20/11/2013 pour préciser l'interdiction totale de vapoter une cigarette électronique dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des locaux de travail, qu'ils soient occupés par un ou plusieurs agents.

5- Présentation du nouveau dispositif de mutation

La saisie des demandes de mutation doit être faite sur Agora vœux au plus tard le 21/01/2014.

Elle concerne le mouvement du 01/09/2014 et le mouvement complémentaire du 01/03/2015 et est maintenue par filière.

Les vœux prioritaires représenteront 50 % des mutations.

Le service ressources humaines n'effectuera pas de réunion pour présenter le nouveau dispositif, mais reste disponible pour toute question.

N'hésitez pas à contacter les syndicats pour de plus amples informations.

6- Nouveau dispositif de délivrance des nouvelles cartes professionnelles

Cette nouvelle carte remplace l'ensemble des documents d'identité professionnels actuellement en circulation.

La date de centralisation des formulaires de collecte au service RH est fixée au 23 janvier 2014.

7- Examen du registre hygiène et sécurité

Aucune observation n'a été portée sur le registre depuis la séance du 07/02/2013.

8- Question diverses

Le déménagement du service des pensions cristallisées est toujours d'actualité, la piste des locaux du SRE aussi.

Selon la direction, il existe assez de locaux disponibles sur Nantes, mais certains regroupements de services doivent d'abord être effectués. De plus, la création d'un SIP Sud Loire pourrait libérer des locaux.

Affaire à suivre...

Les représentants CGT en C.T.L. :

Béatrice CHIRON-SAICH (Titulaire) - 02 40 16 17 60

Sonia PENEAU (Suppléante) - 02 40 16 12 76

Contacter la CGT ☐ CGT Finances Publiques 44

2 rue du Général Margueritte

44000 NANTES

☐ Tél & Fax : 02 40 74 06 81

☐ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

☐ Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>



**Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.
N'hésitez pas à nous contacter !**